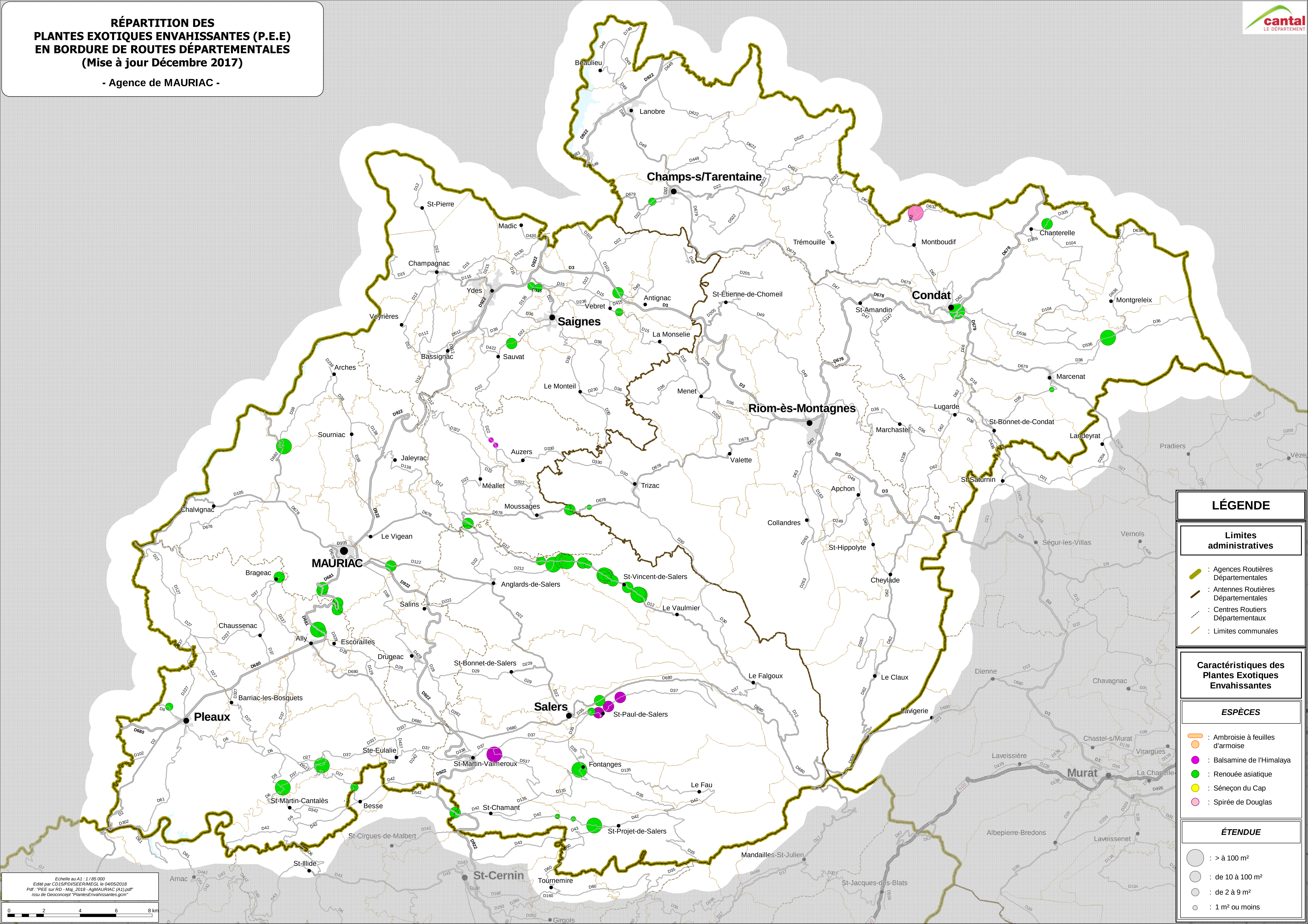


RÉPARTITION DES
PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (P.E.E)
EN BORDURE DE ROUTES DÉPARTEMENTALES
(Mise à jour Décembre 2017)

- Agence de MAURIAC -



LÉGENDE

Limites
administratives

- : Agences Routières
Départementales
- : Antennes Routières
Départementales
- : Centres Routiers
Départementaux
- : Limites communales

Caractéristiques des
Plantes Exotiques
Envahissantes

ESPÈCES

- : Ambrosie à feuilles
d'armoise
- : Balsamine de l'Himalaya
- : Renouée asiatique
- : Sénéçon du Cap
- : Spirée de Douglas

ÉTENDUE

- : > à 100 m²
- : de 10 à 100 m²
- : de 2 à 9 m²
- : 1 m² ou moins